

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Suite à la convocation du 13 mars 2024  
le Conseil d'Administration s'est réuni le 18 mars 2024  
à 18 h 00 Salle du Conseil Municipal de Cherbourg-en-Cotentin  
sous la présidence de la vice-présidente, Valérie VARENNE

**Présents :**

M. ARRIVE , Mme VARENNE , M. LEPOITTEVIN , Mme HERY , M. FRANCOISE , Mme GRUNEWALD , Mme VILLETTE (CFDT Retraités), M. LUCAS (FNATH), Mme COUSIN (Conscience Humanitaire), M. LEFEBVRE (Femmes), Mme PETITET (Société Saint Vincent de Paul), Mme THOMAS (La Chaudrée)

**Absents donnant procuration :**

Mme TAVARD (mandataire : Mme GRUNEWALD), Mme AMBROIS (mandataire : M. LEPOITTEVIN), Mme LE POITTEVIN (mandataire : M. LUCAS), M. GERMAIN (Croix Rouge Française) (mandataire : Mme VARENNE), Mme THEVENY (UDAF) (mandataire : Mme VILLETTE)

**Secrétaire de séance :** Isabelle VATINEL

N° DEL\_2024\_023

**Approbation de la convention de partenariat entre le Centre Communal d'Action Sociale de Cherbourg-en-Cotentin, l'association Astre Services et la société Électricité De France relative à la lutte contre la précarité énergétique - 2024**

Les antennes de proximité du C.C.A.S. de Cherbourg-en-Cotentin mènent diverses actions ayant pour objectif l'accès et le maintien dans le logement des personnes en situation de précarité : accompagnement social lié au logement, baux glissants, logements d'intégration et d'insertion, actions de prévention, etc.

La précarité énergétique est l'un des facteurs aggravants pour les personnes se trouvant dans des situations sociales déjà très fragilisées.

C'est pourquoi le C.C.A.S. de Cherbourg-en-Cotentin souhaite poursuivre la mobilisation de partenaires, dans le but de mener des actions innovantes et personnalisées au bénéfice des personnes en difficultés et identifiées par ses travailleurs sociaux.

**1/ Bilan de l'action 2023**

En 2023, le C.C.A.S. de Cherbourg-en-Cotentin a mené sur son territoire une action en partenariat avec l'association Astre Services et Électricité de France. Ce projet portait sur le financement des actions suivantes :

- **Organisation d'une « médiation postée »**, mise en place d'une permanence pouvant accueillir des bénéficiaires du C.C.A.S. de Cherbourg-en-Cotentin, afin de répondre à leurs interrogations liées à leur fourniture d'énergie (compréhension d'une facture, d'une consommation, etc.), d'assurer un rôle de prévention, d'informer les bénéficiaires sur les différents fournisseurs d'énergie ainsi que sur les tarifs sociaux de l'énergie mais également traiter ensemble leur dette en fonction de leur situation.

**BILAN 2023 :**

- 65 demi-journées de permanence ont été effectuées grâce à l'action tout au long de l'année 2023.
- 634 situations ont été traitées sur des permanences mutualisées, pour des demandes liées à l'énergie (électricité, gaz, eau), des demandes d'accompagnement de type « écrivain public / numérique » (compréhension et rédactions de courriers pour les institutions, et accompagnement à la dématérialisation).
- **Réalisation de sept réunions d'information et de sensibilisation aux économies d'énergie** en lien le CCAS et avec des associations locales.

#### BILAN 2023 :

7 réunions ont effectivement eu lieu sur le territoire de Cherbourg en Cotentin. Initialement calibrée pour 12-15 personnes, ces réunions ont rassemblé différents publics suivant la demande et les besoins exprimés par le partenaire.

- Le 21 Février 2023 : Association AU FIL de L'EAU : **12 personnes ;**
- Le 15 Mai 2023 : ASTRE environnement : **10 personnes ;**
- Le 28 Juin 2023 : Chantier Insertion CCAS Équeurdreville : **7 personnes ;**
- Le 05 Octobre 2023 : Maison relais ADSEAM : **12 personnes ;**
- Le 17 Octobre 2023 : Association Fil et Terre : **8 personnes ;**
- Le 31 Octobre 2023 : GEM Cherbourg : **8 personnes ;**
- Le 29 Novembre 2023 : Puzzle Équeurdreville : **3 personnes.**

TOTAL de **60 personnes**

#### A chaque réunion :

- présentation ludique avec un power point ;
- démonstration pratique de l'utilisation d'appareils (compteur avec consommation des ampoules) avec participation active du public ;
- films pédagogique sur l'éclairage, la partie chauffage, l'électroménager ;
- explication sur la consommation d'eau avec matériels en démonstration + qualité de l'eau ;
- explications et intérêts chèque énergie ;
- remise de matériels (ampoules, thermomètre, sablier de douche, documentations) ;
- information sur les permanences de proximité

Nombre de personnes rencontrées à chaque Espace Solidaire : à fin novembre

- Olympes de Gouges : 158 ;
- Flora Tristan : 10 ;
- Françoise Giroud : 40.

#### **Le bilan 2023 fait ressortir les points suivants :**

##### **Points positifs :**

La médiation postée est actuellement bien identifiée par le public et les partenaires sociaux. Hormis la mise en place de ces rendez-vous pour répondre aux interrogations des usagers liées à leur fourniture d'énergie (électricité, gaz, eau) et règlement de leurs factures, l'aide administrative de proximité (dans le cadre du rôle d'écrivain public) et/ou l'utilisation du numérique, elle est de plus en plus sollicitée pour comprendre un document officiel et élaborer une réponse adaptée à l'organisme concerné (Pôle emploi, CAF, retraite, fournisseurs d'énergie, etc...) ou faciliter une prise de rendez-vous et même apporter une solution lorsqu'il y a une fracture dématérialisée (incompréhension ou manque de matériel).

Les informations collectives auprès des structures sociales et/ou de l'insertion par l'activité économique restent utiles et pertinentes sur le territoire. Les relais qui s'effectuent avec ces structures IAE nous permettent de toucher également le public "invisibles".

Nous avons également été en relation avec d'autres associations (CADA, France Terre d'Asile...) qui ont permis d'accompagner de plus en plus de public étranger.

Tout au long de l'année, participation à diverses réunions et manifestations :

- Exposition et animation avec notre "Espace Conso Attitude" lors des « quartiers d'été » auprès

- des habitants des quartiers prioritaires + évènementiels.
- Campagne d'informations sur l'utilisation du chèque énergie ainsi que des chèque exceptionnels sur décision de l'état dans le but de continuer à aider les familles à revenus modestes pour payer leurs factures d'énergie et faire face aux augmentations, mais également, les chèques exceptionnels qu'il faut demander (et non attribué automatiquement par l'état) sur la période de début d'année pour le public se chauffant au bois ou fuel. Nous avons accompagné un grand nombre de personnes sur des permanences supplémentaires.
- Accompagnements pour les demandes de chèque carburant mises en place en début d'année.

### Points de vigilance :

Il est à noter la difficulté à mobiliser le public sur les informations collectives en dehors de groupes constitués malgré des échanges et une communication vers des structures ou partenaires sociaux rencontrant un public vulnérable.

Après la période Covid, il est toujours difficile de "faire revenir" le public qui s'est "éloigné". Il faut donc renouer le contact afin d'éviter l'isolement et/ou augmenter les craintes financières ou administratives.

Climat anxieux de notre "société", l'inflation (coût du carburant, de l'énergie, de la nourriture), peur de l'avenir...

## 2/ Projets de partenariat pour 2024

Au vu du bilan 2023 et du contexte actuel, il nous semble indispensable de maintenir cette action de partenariat et ainsi de favoriser le lien social avec les habitants. Au vu de l'actualité, le public est très interrogatif et le sera davantage en 2024. Les situations seront encore plus compliquées car les tarifs de l'énergie continueront à augmenter de 10% et le bouclier tarifaire, actuellement en place, cessera fin 2024.

Voici les actions proposées dans le cadre du renouvellement de la convention de partenariat pour 2024 :

### **A/ Maintien de la demi-journée de médiation postée**

Permanence organisée soit à l'agence principale ou au local de proximité d'Astre Services, soit au sein d'équipements de quartier (espaces solidaires, points relais dans les communes déléguées). Cette permanence a pour objectif de répondre aux interrogations des usagers liées à leur fourniture d'énergie (compréhension d'une facture, d'une consommation, d'une solution de règlement, etc.), d'assurer un rôle de prévention, d'informer les bénéficiaires sur les différents fournisseurs d'énergie ainsi que sur l'utilisation et la mise en œuvre du chèque énergie. Une démarche de sensibilisation aux outils numériques sera également déployée à travers des ateliers et permettra, en outre, de faciliter l'accès des usagers aux factures dématérialisées (actions possibles avec le Numéribus).

### **B/ Sept Temps d'information collective à l'initiative d'ASTRE Services**

Cette action d'information et de sensibilisation aux économies d'énergie et aux éco-gestes sera à mener auprès de structures d'insertion par l'activité économique et/ou sociales qui sont en relation avec Astre Services pour des demandes régulières sur ce sujet.

La convention ici proposée prévoit, pour l'année 2024, le versement d'une contribution financière de la part du C.C.A.S. de Cherbourg-en-Cotentin d'un montant maximum de 6 100 euros à l'association Astre Services. Cette somme correspond en effet à la réalisation effective du nombre maximal de **7** informations collectives.

## 3/ Projets prévisionnels 2024 d'ASTRE Services

**A/** La petite récup' déménagement dans un nouveau Local situé dans le quartier de Charcot Spanel (ancienne crèche). En réflexion sur un espace dédié à la médiation mais surtout un nouveau lieu de permanence au cœur du quartier qui permettrait de faire venir les habitants et de rencontrer plus de monde sur ce secteur.

**B/** Installer notre Espace conso Attitude en fixe dans ce lieu et créer un 2<sup>e</sup> outil pour plus de manifestations.

**C/ Aller vers d'autres structures comme :**

- o La Mosaïc La Glacerie,
- o Le GEM Cherbourg et Querqueville,
- o Les Epicerie Solidaires,
- o Publics Séniors.

**D/ Mettre en place des permanences avec La Maison pour Tous (articulation avec les espaces solidaires MODG).**

**E/ Nouvelles accroches avec le Numéribus.**

**F/ relais via les conseils citoyens.**

**G/ Maintenir une forte relation avec les habitants.**

**Ceci étant exposé, les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décident :**

- d'approuver les termes de la convention de partenariat entre Astre Services, Electricité de France et le CCAS relative à une action de médiation et de sensibilisation aux économies d'énergie sur l'année 2024, dont les projets susvisés ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente à signer ladite convention ;
- d'autoriser le versement à Astres Services d'une subvention d'un montant maximal de 6 100 euros, conformément aux modalités prévues par la convention.

1 personne ne prend pas part au vote

**Pour le Président et par délégation,  
La Directrice du C.C.A.S.,**

**Isabelle VATINEL**

PJ : 1